SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE LA REGION DE MARTAINVILLE

La rentrée est fixée au LUNDI 2 septembre 2019 pour les classes maternelles et les classes élémentaires

REPARTITION DES COURS

Ecole d'AUZOUVILLE-SUR-RY	**CE2/CM1 – CM1/CM2 – CM1-CM2**
Ecole de MARTAINVILLE-EPREVILLE	**CP - CP/CE1 – CE1/CE2**
Ecole de SERVAVILLE-SALMONVILLE	**4 Classes maternelles**

MATERNELLES

Pour les enfants des classes maternelles nouvellement inscrits nous demandons aux parents :
1/ D'inscrire sur un bracelet de tissu ou sur un papier épinglé ***le Nom, le Prénom de l'enfant***, ainsi que ***l'endroit où il doit descendre du car***, ceci pendant la première semaine.
2/ Il est également indispensable d'inscrire le mot « ***CANTINE*** » s'il doit y prendre son repas.
3/ Dès le premier jour de la rentrée scolaire, il sera remis à chaque élève de maternelle, un macaron de couleur :

VERT pour MARTAINVILLE
BLEU pour SERVAVILLE
ROUGE pour AUZOUVILLE

Que chaque enfant devra porter de façon apparente lors de son trajet en car.

CANTINES SCOLAIRES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les trois cantines du SIVOS fonctionneront normalement dès le **Lundi 2 septembre 2019** pour les enfants dont les inscriptions auront été remises (voir conditions d'inscription sur la feuille jointe).

Pour tout renseignement :

- SIVOS de MARTAINVILLE (☎02.35.02.19.11)
- sivos.martainville@wanadoo.fr
- Site : sivosmartainville.fr

Règlement du service de restauration scolaire

Les tarifs de la cantine pour l'année 2019-2020 ont été votés par délibération du Conseil Syndical en date du 2 juillet 2018

- Prix du repas 3.40 €
- Famille de deux enfants 90% soit 3.06 € le repas.
- Famille de trois enfants 80% soit 2.72 € le repas.

Attention pour la semaine du 02 au 06 septembre 2019

Mon enfant ……. Mangera :

- **Lundi 02 septembre** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Mardi 03 septembre** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Jeudi 05 septembre** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Vendredi 06 septembre** ☐ **oui** ☐ **non**

Pour l'inscription de vos enfants concernant les semaines suivantes, merci de nous retourner le coupon joint en annexe 1.

MODE DE PAIEMENT

Aucun chèque ne devra être remis aux enseignants, ni expédié à la Mairie.

La trésorerie de Mesnil-Esnard vous enverra personnellement un avis des sommes à payer que vous pourrez régler

- Par prélèvement automatique
- Par chèque bancaire avec le coupon de règlement dans l'enveloppe jointe.
- En espèces auprès de la trésorerie

NB : **Pour les familles qui ont mis en place le prélèvement automat ique en 2018-2019 ou avant, il est inutile de nous fournir un nouveau RIB sauf modification du compte ou domicile.**

TRANSPORT SCOLAIRE

CIRCUIT N°1

	EPREVILLE impasse de la Fontaine	8H05
ALLER		
	EPREVILLE rue des Marronniers	8H10
	LA GRANGE DU CHEMIN	8H12
	LE THIL	8H22
	LES LESQUES	8H24
	AUZOUVILLE ECOLE	8H25
	LE DIMAGE	8H30
	RUE DU PUITS	8H34
	LE MOUCHEL	8H35
	RAINFREVILLE	8H40
	MARTAINVILLE ECOLE	8H45
	SERVAVILLE-ECOLE	8H55
RETOUR	SERVAVILLE école	16H45
	SERVAVILLE Rougemonts	16H47
	MARTAINVILLE ECOLE	16H50
	LE MOUCHEL	16H55
	RAINFREVILLE	17H00
	RUE DU PUITS	17H05
	GRANGE DU CHEMIN	17H10
	AUZOUVILLE Le dimage	17H15
	AUZOUVILLE Ecole	17H20
	AUZOUVILLE Le Thil Centre	17H25
	AUZOUVILLE Hameau les lesques	17H30
	MARTAINVILLE Rue des Marronniers	17H40

CIRCUIT N° 2

ALLER

LA HEMAUDIERE (ANC. MANOIR)	8H15
SERVAVILLE (rue des Pommiers-rue de la Briqueterie)	8H19
SALMONVILLE (route de Blainville)	8H22
SALMONVILLE (rue de l'Ancienne Abbaye)	8H25
SERVAVILLE ECOLE	8H30
Rue de MOULIN-Rue des ROUGEMONTS	8H34
MARTAINVILLE « STOP »	8H38
MARTAINVILLE ECOLE	8H45
LE DIMAGE	8H51
AUZOUVILLE ECOLE	8H55

RETOUR

AUZOUVILLE ECOLE	16H45
LE DIMAGE	16H50
MARTAINVILLE ECOLE	17H00
MARTAINVILLE Résidence du Manoir	17H05
LA HEMAUDIERE (ANC. MANOIR)	17H10
SERVAVILLE ECOLE	17H15
SERVAVILLE (rue des Pommiers-rue de la Briqueterie)	17H20
SALMONVILLE (hameau salmonville)	17H22
SALMONVILLE (La Forge)	17H27
SERVAVILLE rue des Rougemonts	17H32
SERVAVILLE La hémaudière	17H40

ATTENTION : Les horaires ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent varier de quelques minutes.

Information transport importante

- Si personne ne peut accueillir votre enfant de maternelle à la descente du car, le soir, et qu'il se retrouve seul avec l'accompagnatrice en fin de circuit, alors, l'enfant est déposé à la garderie, et une facture vous sera adressée.

Rappel :

Pour des raisons de sécurité lors de la sortie des classes, nous demandons aux parents d'avoir la gentillesse de ne gêner le car, ni dans son stationnement, ni dans ses déplacements.
L'allée du car ne doit pas être entravée par des objets, c'est pourquoi les chauffeurs ne sont pas autorisés à prendre les colis et paquets divers.

GARDERIE

A compter du lundi 2 septembre 2019, jour de rentrée scolaire pour les écoles du SIVOS, les garderies destinées aux enfants des trois communes fonctionneront à SERVAVILLE, MARTAINVILLE et à AUZOUVILLE

Les enfants pourront être accueillis le matin de 7h à 8h 50, et le soir de 16h45 à 18 h 30.

La mise en place des tarifs a été établie par délibération du conseil syndical en date du 2 juillet 2018 de la manière suivante :

- 1,60 € le matin quel que soit le temps de garderie
- 1.60 € le soir quel que soit le temps de garderie
- 2.80 € pour les enfants qui sont gardés le matin et le soir.

Comme pour la cantine, les parents devront régler la facture auprès du **trésor public** soit

- par chèque
- par prélèvement automatique
- En espèces

Numéros Utiles

En élémentaire, une fois les cours terminés, l'enfant est sous la seule responsabilité des parents.
Si vous n'avez pas prévenu le personnel qui assure la garderie et celui du car pour qu'il prenne en charge votre enfant, personne n'est dans l'obligation de veiller sur lui après les cours.

Pour éviter les malentendus, les oublis et les erreurs humaines je vous communique les numéros de téléphone qui peuvent vous être utiles et vous demande de bien vouloir penser à **prévenir le personnel du Sivos chaque fois que votre enfant reste à la garderie de façon occasionnelle ou régulière.**

N'oubliez pas non plus de remplir la fiche de renseignements ci-après.
Il est important que le personnel de la restauration scolaire comme celui de la garderie puisse vous prévenir en cas d'accident.

Sivos :
02 35 02 19 11 Tous les jours de 8h30 à 11h30.
sivos.martainville@wanadoo.fr

Auzouville sur Ry :
Garderie : **02 35 59 15 47**
Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 16h 40 à 18h 30 le soir.

Restaurant scolaire : **02 35 59 15 47**
Mme Mazy, Mme Varnier, Mme Quiesse.

Martainville Epreville :
Garderie : **02 35 02 07 82**
Mme Bousso, Mme Caudebec.
Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 16h 45 à 18h 30 le soir.

Restaurant scolaire : **02 35 02 07 82**
Mme Caudebec, Mme Hébert, Mme Bousso.

Servaville Salmonville :
Garderie : **02 35 34 72 97**
Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 16h 45 à 18h 30 le soir.
Mme Torres, Mme Louiset

Restaurant scolaire : **02 35 23 21 04**
Mme Gohory, Mme Jaffrennou, Mme Louiset, Mme Torres.
Mme Crevet.

LES DOCUMENTS QUI SUIVENT SONT A REMPLIR
ET A RETOURNER AU SIVOS AVANT LE **26 JUILLET 2019**

- ✓ Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site du sivos)
- ✓ Inscription cantine pour le jour de la rentrée (2 septembre 2019)
- ✓ Inscription garderie pour le jour de la rentrée (2 septembre 2019)
- ✓ Le coupon réponse du mode de prélèvement
- ✓ Le document SEPA en cas de prélèvement automatique ou de changement de coordonnées bancaires.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LE PERSONNEL SIVOS (GARDERIE-CANTINE)

ELEVE	
Nom	
Prénom	
Né(le)	
Né(à)	
Nationalité	
Frères/sœurs (prénoms + année de naissance)	
Allergie médicale	
Allergie alimentaire	
Autre information à connaître sur sa santé	
L'enfant doit être assuré « responsabilité civile » et « individuelle accident » **(fournir une attestation à l'école).**	
Nom de la mutuelle	
Date du dernier vaccin anti-tétanique	
Nom et n° de tél du médecin de famille	

Responsable légal de l'enfant (entourer) les 2 parents-le père-la mère - autre			
Adresse PINCIPALE de l'enfant (entourer) : chez les 2 parents, ensemble-en alternance chez les 2 parents, séparés-chez la mère-chez le père-autre			
Père (ou 1er responsable légal)		Mère (ou 2ème responsable légal)	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Commune		Commune	
Profession		Profession	
Tél domicile		Tél domicile	
Tél portable		Tél portable	
Tél travail		Tél travail	
Courriel		Courriel	
Mutuelle du responsable légal :			
N° de sécurité social du responsable légal :			

Autres personnes pouvant s'occuper de l'enfant en votre absence, en cas d'urgence ou maladie			
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Téléphone		Téléphone	
Lien avec l'enfant		Lien avec l'enfant	

En cas d'accident, nous essayons toujours de vous joindre en premier lieu, mais il est parfois nécessaire de faire transporter votre enfant en milieu hospitalier. La procuration suivante est donc obligatoire. Nous appelons les urgences et c'est le médecin régulateur qui décide de l'hôpital d'accueil le plus adapté.

PROCURATION

Je soussigné(e), ……., père-mère-tuteur, autorise la Présidente du Syndicat Scolaire ou la personne qui effectue le service à faire transporter mon enfant …… en cas d'urgence, dans un centre hospitalier, et à prendre si nécessaire toutes dispositions utiles à sa santé.

Le……/……/ ……. Signature

GARDERIE DU SIVOS

NOM DE FAMILLE :……
ADRESSE COMPLETE (Impérativement).……...
……
N° de téléphone……..

Inscrivons notre (nos) enfant(s) à la garderie pour **LE JOUR DE LA RENTREE** du

Lundi 2 septembre 2019, les jours suivants l'inscription se fera auprès du personnel

Nom-Prénom	***Lieu de garderie***

A remettre au plus tard **le 26 JUILLET soit :**

1. au SIVOS (rue des Rougemonts 76116 Servaville-Salmonville),
2. en téléphonant au 02.35.02.19.11 (sivos)
3. ou encore par mail au sivos.martainville@wanadoo.fr

Sivos de la région de Martainville

70 Rue des Rougemonts

76 116 Servaville-Salmonville

Mode de prélèvement
COUPON RÉPONSE

Monsieur (et, ou) Madame ……...

Demeurant…….

Parents de ou des enfant(s) : ……

……..

En classe de ……..….

……

……

Après avoir pris connaissance de la note d'information sur le règlement des cantines

Souhaite, opter pour le règlement suivant :
(Cocher la case suivant votre choix)

☐ **Prélèvement automatique**

☐ **Par chèque Bancaire ou Postal libellé à l'ordre du Trésor Public et que je transmettrai à la Trésorerie Générale de Rennes.**

☐ **En Espèces à la Caisse du Trésor Public de Mesnil-Esnard**

DATE **SIGNATURE**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ANNEXE 1

Madame Monsieur

Le nouveau prestataire de repas nous impose de lui communiquer, au plus tard le mercredi, le nombre d'enfants inscrits à la cantine pour chacun des jours de la semaine suivante.

Désormais, toutes les inscriptions devront se faire par l'intermédiaire du SIVOS et non plus auprès des enseignantes, néanmoins celles-ci ayant besoin d'être averties, merci de leur transmettre l'information dans le cahier de liaison.

Exceptionnellement il sera toujours possible d'ajouter ou d'annuler un repas la veille du jour concerné avant 9h.

Si votre enfant mange de façon régulière, nous vous demandons donc de compléter le coupon ci-dessous et de transmettre l'information au SIVOS par courrier, ou mail (sivos.martainville@wanadoo.fr)

Nom :……. Prénom :…… Classe de Mme : ……..

❑ Mon enfant mangera chaque jour de la semaine,
❑ Mon enfant mangera un jour par semaine le…….
❑ Mon enfant mangera deux jours par semaine le…….et le …….
❑ Mon enfant mangera trois jours par semaine le …... le …... le ……..

Ce coupon rempli une seule fois, servira pour toute l'année sauf pour les enfants qui ne mangent qu'occasionnellement. Dans ce cas vous devrez appeler le SIVOS la veille du jour concerné et prévenir l'enseignant.

Attention toute annulation non déclarée au SIVOS sera facturée.

Nous avons conscience que ce changement d'organisation modifie vos habitudes mais nous comptons sur votre compréhension pour accepter ces nouvelles règles.

Cordialement

Annie Jégat

Sivos de la région de Martainville
Tél : 02 35 02 19 11
Sivos.martainville@wanadoo.fr